

SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2022 - 2025

Applicable au 01/01/2022

Vu l'avis du CT du 22 février 2022

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 mars 2022



Au sein de l'enseignement supérieur, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances et la loi dite 'Fioraso' du 22 juillet 2013 qui prévoit l'adoption d'un schéma directeur pluriannuel en matière de handicap dans l'ensemble des établissements, la place et la reconnaissance du handicap ont considérablement évolué.

La politique du handicap — qu'il s'agisse d'accompagnement des personnes en situation de handicap, d'accès aux formations ou d'accessibilité des locaux — s'inscrit pleinement dans les valeurs du Groupe INSA. La mise en place d'un schéma directeur du handicap au sein de l'institut s'est donc faite très naturellement, offrant un cadre aux actions déjà en place mais méritant d'être mieux identifiées et valorisées, et en en faisant un des leviers forts de l'engagement social de l'établissement.

Ce second schéma directeur du handicap pour la période 2022-2025 s'appuie évidemment sur le bilan réalisé suite au premier document qui avait été réalisé sur le précédent quadriennal. Ce travail a aussi été l'occasion de mettre en valeur les efforts menés depuis plusieurs années par l'institut en direction des étudiants et des personnels en proposant un plan d'actions large par son spectre d'actions et transversal dans son approche.

Ce schéma se donne pour objectifs d'inciter davantage de lycéens ou d'étudiants handicapés à se porter candidats au sein du Groupe INSA, de les accompagner dans le suivi de leur formation à l'INSA Rennes et lors de leur insertion professionnelle, de les intégrer pleinement dans la communauté en garantissant leur autonomie et l'accès à une offre de vie étudiante riche. Il intègre également le rôle d'employeur de l'institut qui se veut socialement responsable en intégrant pleinement les personnels en situation de handicap, en maintenant dans l'emploi les agents ayant développé une pathologie invalidante ou encore en disposant d'une politique de recrutement en faveur des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Enfin, un volet important de ce schéma porte sur la recherche ; la création de la chaire 'innovation, handicap, autonomie et accessibilité' est une illustration de l'importance donnée par l'INSA Rennes à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour que le handicap ne soit plus une barrière, en tant qu'étudiant, personnel ou prestataire de l'établissement et que chacun soit parfaitement intégré à sa communauté, l'INSA s'engage, au travers de ce deuxième schéma directeur du handicap à mettre en œuvre ce plan actions.

SOMMAIRE

I.	L'HISTORIQUE REGLEMENTAIRE SUR LE HANDICAP	4
II.	CONTEXTE ET PERSPECTIVES 2022-2025	5
III.	BILAN DU SCHEMA DIRECTEUR 2018-2021.....	6
IV.	LES GRANDS AXES DU SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2022-2025.....	12
	AXE 1 : CONSOLIDER LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL, DE LA REUSSITE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	13
	Indicateurs de suivi.....	15
	AXE 2 : DEVELOPPER LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP.....	16
	Indicateurs de suivi.....	18
	AXE 3 : AUGMENTER LA COHERENCE ET LA LISIBILITE DES FORMATIONS ET DES RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP.....	19
	Indicateurs de suivi.....	20
	AXE 4 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE AU BATI POUR L'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT.....	21
	Indicateurs de suivi.....	21
	AXE 5 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ET LA COMMUNICATION AUTOUR DU HANDICAP.....	22
	Indicateurs de suivi.....	23
	AXE 6 : DEVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	24
	Indicateurs de suivi.....	24

I. L'HISTORIQUE REGLEMENTAIRE SUR LE HANDICAP

1. **La loi du 30 juin 1975** « d'orientation en faveur des personnes handicapées » prône l'intégration en milieu ordinaire de celles-ci. Il est alors question d'en faire des citoyens à part entière. Pour cela, il faut qu'elles soient intégrées dans tous les domaines : l'école, l'habitat, l'emploi... Le texte officialise en outre les termes de « personne handicapée ».
2. **La loi du 10 juillet 1987 établit une obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs** pour les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés.
3. **La loi du 11 février 2005** prévoit les modalités de l'accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur, avec, si besoin, les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. Cette loi instaure l'accès « à tout pour tous » et un « droit à compensation ».
 - Elle rappelle fortement le droit à la scolarisation : « tout enfant ou adolescent doit être inscrit dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de son domicile ».
 - La loi prévoit, dans son article 19, que « les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire » (art. L112-5 du code de l'éducation).
 - Cette loi conçoit le droit à une véritable information par un accès à la communication électronique dans son article 47.
 - En vertu de cette loi, l'INSA Rennes doit, dans un délai de dix ans, rendre accessibles ses locaux pour toute personne handicapée, notamment dans les parties ouvertes au public.
4. **Le 13 décembre 2006** : l'assemblée générale des Nations unies adoptait le premier grand traité du XXI^e siècle en matière des droits de l'homme : **la Convention relative aux droits des personnes handicapées**.
5. **Le 7 septembre 2007** : le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur élaborait **une Charte Université/handicap le 7 septembre 2007** dont l'objectif était de faciliter l'accès des lycéens à l'université par la mise en place de structures handicap dans les universités.
6. **Deux circulaires du 4 mars 2010 et du 27 décembre 2011 dites de « médecines préventives »** ont précisé les aménagements d'examens et concours.
7. **Le 4 mai 2012** : une nouvelle **Charte Université/handicap** d'une validité de 4 ans, a été signée par le Ministère. Celle-ci a pour objectifs de consolider les dispositifs handicap, de développer la politique des ressources humaines en matière de handicap, de rendre plus lisible la recherche sur le handicap et de permettre l'accessibilité des services.
8. **Une circulaire du 4 septembre 2012** préconise la prise en compte du handicap dans tous les projets de loi.
9. **La loi pour l'enseignement supérieur et la recherche dite « Fioraso » du 22 juillet 2013** impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur.
 - L'article, 47 alinéa 9 (article L712- 3 du code de l'éducation), prévoit que « le conseil d'administration adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi » ;
 - L'article, 50 (article L712-6-1 du code de l'éducation), précise avec « le conseil académique en formation plénière (...) propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap ; Après avis du comité technique mentionné à l'article L. 951-1-1 du présent code, ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L. 323-2 du code du travail ».
10. L'INSA Rennes adopte, par délibération de son conseil d'administration du 14 décembre 2017, son premier Schéma Directeur du Handicap (SDH).

II. CONTEXTE ET PERSPECTIVES 2022-2025

L'engagement de l'INSA Rennes dans les actions de promotion et de facilitation de vie des personnes en situation de handicap peut être qualifié de génétique : les valeurs humanistes de notre institut ont appelé, dès son origine, à réfléchir et à agir en termes d'inclusion des étudiants et des personnels en situation de handicap. Pour rappel, c'est en 2006 qu'un lieu d'accueil sur le campus de l'INSA - l'Espace-Santé-Prévention-Handicap est identifié et qu'une responsable des Etudiants en Situation de Handicap est nommée. Son rôle: « être l'interlocuteur privilégié, mais non exclusif, des étudiants en situation de handicap. À ce titre, elle/il participe à l'analyse des besoins de ces derniers(..), elle/il veille au suivi et à la mise en œuvre des mesures de compensation octroyées à l'étudiant, qu'elles concernent la formation, la vie universitaire ou l'aménagement de la passation des examens et concours. Elle assure également l'interface entre les différents acteurs et partenaires parties prenantes dans le déroulement des études de l'étudiant handicapé (...) ».

Depuis 2011, sous l'impulsion de la Direction, la mission « Diversité » a été créée en lien avec les valeurs et la politique de l'établissement. Trois chargés de mission sont nommés par le Directeur : égalité des chances et mixité sociale, égalité femmes /hommes et handicap qui travaillent ensemble afin de mener des projets transversaux de sensibilisation, d'information, en lien avec des partenaires, auprès des collégiens, lycéens, étudiants.

Un référent handicap pour les personnels, a également été identifié au sein de la DRH, afin d'accompagner celles et ceux qui, pour diverses raisons, se trouvent confrontés à une situation de handicap et pour leur permettre de continuer à exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

La mission handicap, le lieu d'accueil, la mise en place des mesures de compensation du handicap, les aides financières du MENESR, le matériel pédagogique adapté, les équipes pédagogiques et les services impliqués permettent d'ouvrir les « possibles » et de rendre accessible nos savoirs, nos formations et nos métiers aux étudiants en situation de handicap (ESH) qui ont le projet de devenir ingénieur INSA.

Enfin, la chaire IHE2A (Innovation, Handicap, Autonomie et Accessibilité), portée par Marie Babel, enseignante-chercheuse INSA a été créée en 2020 : chaire sociétale, elle témoigne de l'engagement de l'INSA pour agir sur le futur, et pas simplement le présent.

Le schéma directeur du handicap n'est pas simplement une preuve réglementaire que l'institut agit, c'est une preuve de sa démarche volontariste et de son appropriation de l'ensemble des dimensions du handicap. C'est avant tout un outil qui permet de s'inscrire de manière pérenne dans une politique d'intégration et de diversité en faveur des personnels et des étudiants en situation de handicap.

L'INSA Rennes n'a ainsi jamais restreint la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap à des actions déterminées, de court terme. Fidèle à son engagement, l'établissement promeut des approches protéiformes, complémentaires, et encourage l'innovation et l'initiative dans le traitement, à sa mesure, de cette question de société.

Dans cet esprit fédératif et inclusif, l'équipe-projet, réunie auprès de la directrice générale des services et du directeur des ressources humaines, a d'abord dressé le bilan de la mise en œuvre du premier SDH afin de proposer aux instances de l'établissement un acte II, fort des enseignements tirés.

Composition de l'équipe-projet :

Nom	Prénom	Fonctions
ABILY	Véronique	référénte du service Système d'Information à la DSI
BACHELLERIE	Denis	responsable du service assistance à la DSI
BONGART	Damien	directeur des systèmes d'information
BRAGHINI	Gaël	conseiller de prévention
BRAULT	Eloïse	correspondante handicap pour les étudiants
CHANOINE	Jeanne-Mathilde	chargée de projets communication
FAYOLLE	Catherine	responsable du service de la formation
FOLLIOU	Hervé	directeur de la recherche
FRAPPIER	Antoine	directeur des ressources humaines
LASQUELLEC	Stéphanie	directrice générale des services
LAUBE	Céline	correspondante handicap pour les personnels
LEGUESDRON	Patrice	directeur des formations
MARTIN	Jacqueline	chargée de relations entreprises à la DREP
NOUVEL	Fabienne	chargée de mission diversité
PIGEARD	Isabelle	responsable du service achats & marchés
RAMIREZ	Leonel	responsable adjoint du service technique immobilier

III. BILAN DU SCHEMA DIRECTEUR 2018-2021

1- Contexte :

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit dans son article 47 que chaque établissement adopte un schéma directeur du handicap qui donne lieu chaque année à un rapport sur son exécution.

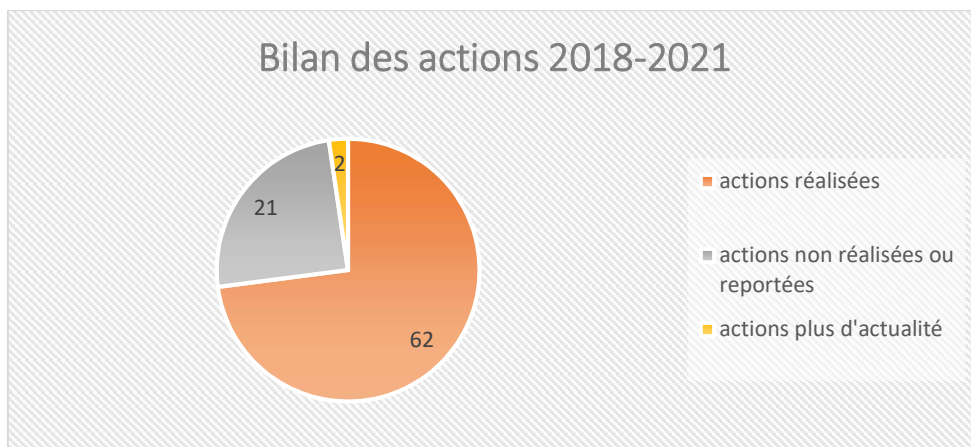
Suite au passage aux RCE, l'INSA Rennes a engagé une démarche sur le sujet qui a abouti en 2017 à l'adoption d'un schéma directeur du handicap 2018-2021. Ce document marquait l'engagement de l'INSA de développer une politique d'intégration et de diversité en faveur des personnels et étudiants en situation de handicap. Il visait à coordonner toutes les actions menées par l'établissement afin de construire une politique handicap transversale, concernant les RH, la vie étudiante, la formation et la recherche, la commande publique, le patrimoine ou encore le numérique.

Ce Schéma Directeur du Handicap 2018-2021 s'est déroulé dans un contexte particulier qui a pu ralentir la mise en place et le suivi du plan d'actions. Alors que le pilote du dispositif était le directeur des ressources humaines, trois DRH se sont succédés durant cette période. De plus, la période COVID n'a pas simplifié la mise en place de certaines actions, en raison des contraintes sanitaires.

2- Actions menées :

Les 6 axes du schéma directeur :

- 1- L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle
- 2- La politique de ressources humaines
- 3- La cohérence et la lisibilité des formations et de la recherche dans le domaine du handicap
- 4- L'accessibilité du bâti
- 5- L'accessibilité numérique et la communication autour du handicap
- 6- La commande publique en faveur de structures d'accompagnement de personnes en situation de handicap



3- Evolution des principaux indicateurs entre 2018-2021 :

3.1 : Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

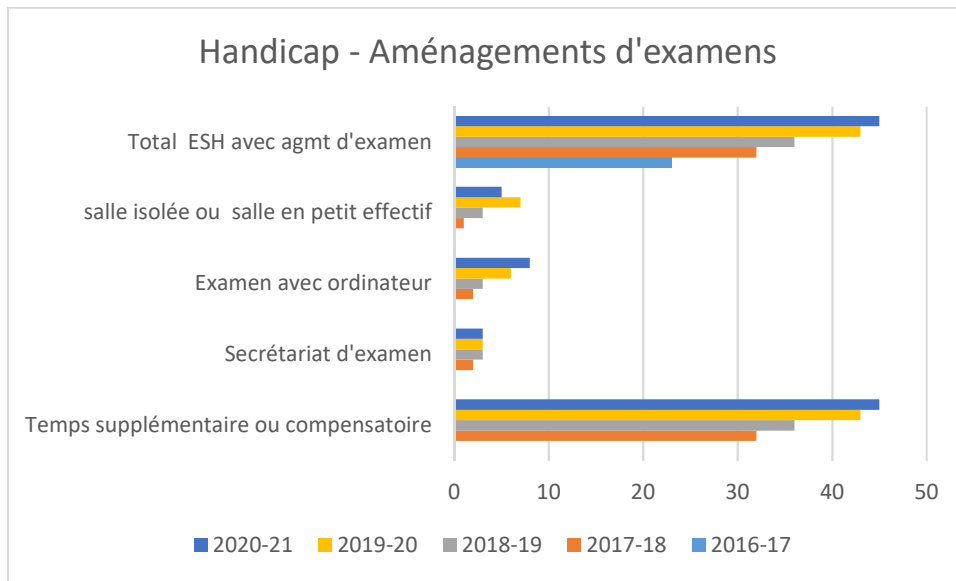
Indicateur 1 : le nombre d'ESH suivant une formation à l'INSA Rennes



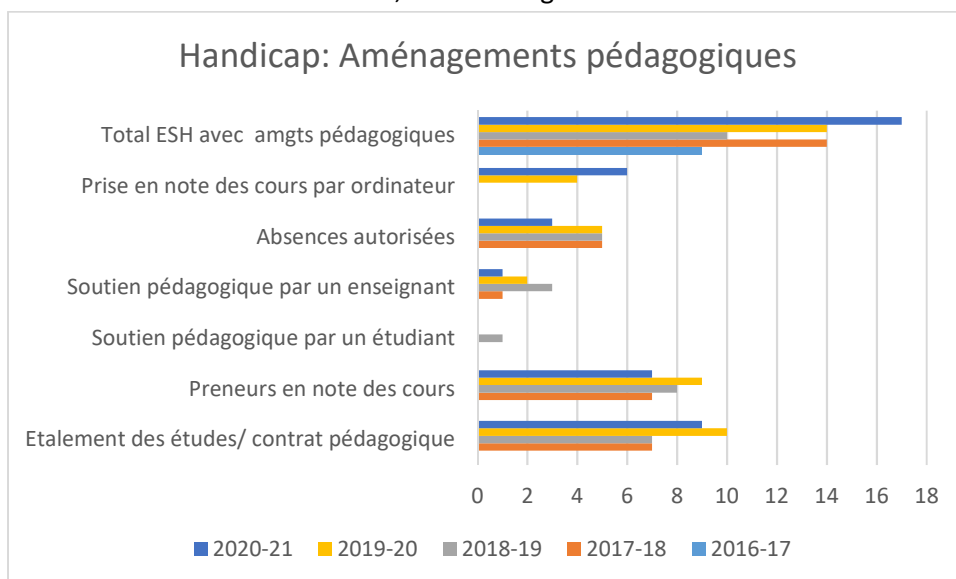
Année	Part des ESH dans le cycle ingénieur - INSA Rennes	Part des ESH dans l'enseignement supérieur public (enquête Ministère)
2020-21	2,73%	
2019-20	2,70%	1,69%
2018-19	2,16%	
2017-18	2%	

Indicateur 2 : Les aménagements mis en place en faveur des étudiants en situation de handicap.

Entre 2017 et 2021, nous passons de 23 ESH concernés par des aménagements d'examens à 45 ESH, soit une augmentation de 95%



Entre 2017 et 2021, nous passons de 9 ESH concernés par des aménagements pédagogiques à 17 ESH, soit une augmentation de 88%.



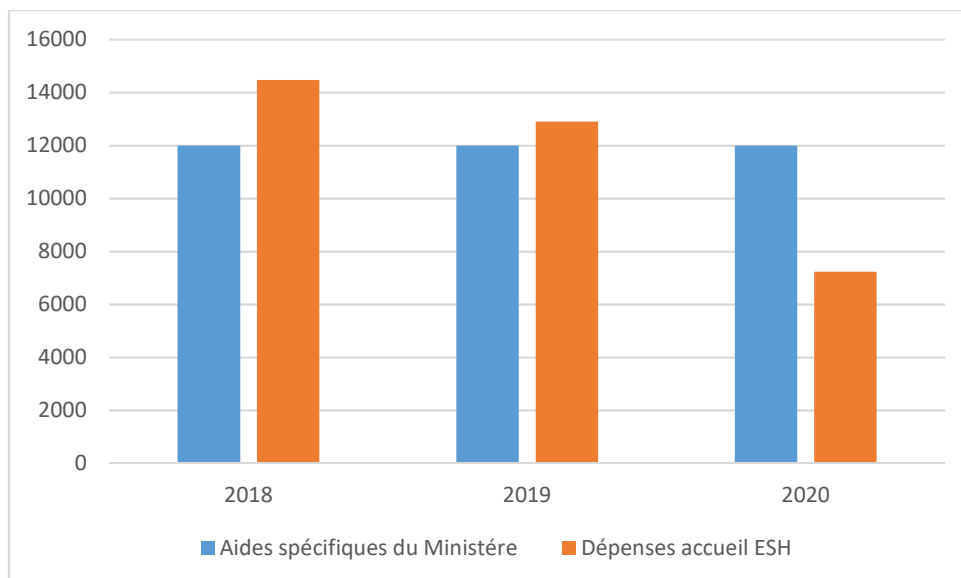
Indicateur 3 : Les dépenses liées à l'accueil des ESH

Nous avons différents types de dépenses :

Aides humaines : la prise en note des cours, le soutien pédagogique par un enseignant ou le tutorat par un étudiant

Aides techniques : les logiciels, achats de matériels....

Durant la période de COVID, les cours en distanciels + les cours disponibles sur moodle ont diminué les besoins en aides humaines auprès des ESH.

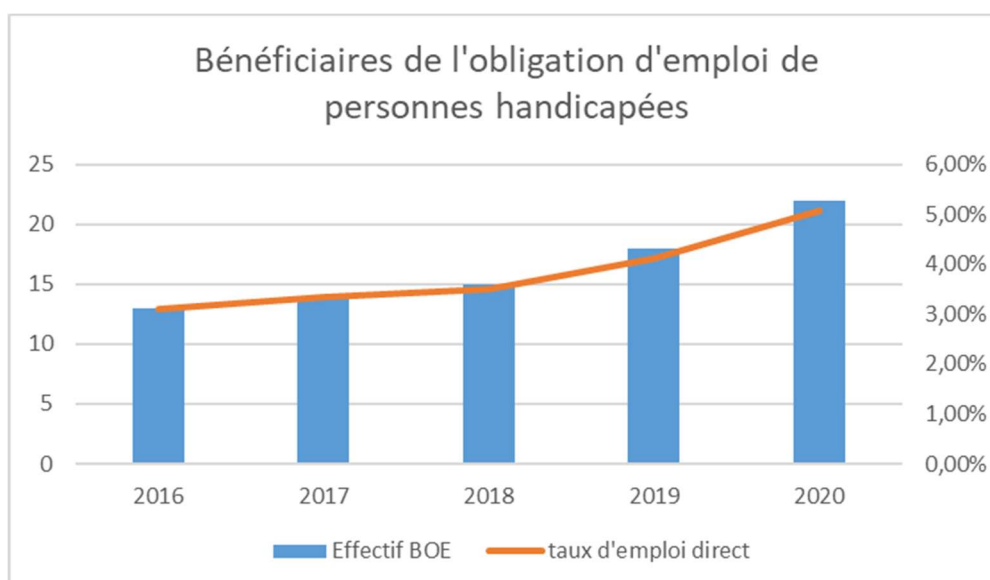


3.2 : Politique de ressources humaines

Indicateur 1 : le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'INSA Rennes

Un taux d'emploi de personnes handicapées qui est en progression et qui se rapproche du taux légal de 6% - au 31/12/2020, le taux d'emploi est de 5.07%

Rq : taux calculé sur la base de l'effectif présent au 31/12/2020.



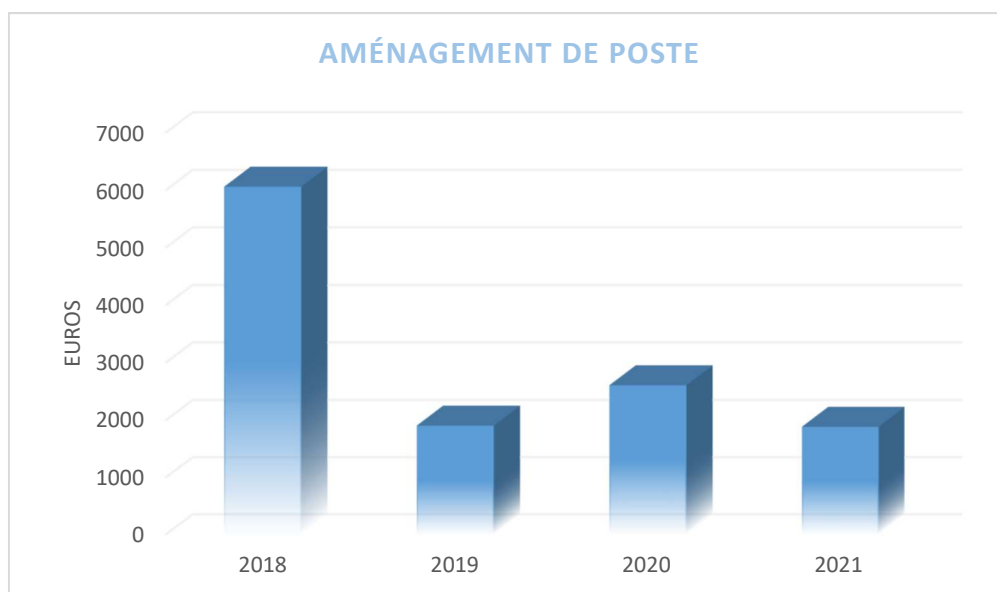
Indicateur 2 : le recrutement et le maintien dans l'emploi en faveur des personnels en situation de handicap.

Entre 2018 et 2021

- **1 titularisation** en septembre 2020 sur un recrutement réservé sur un poste de jardinier
- **4 reclassements professionnels** pour raisons de santé

Indicateur 3 : Les aménagements de postes et les aides à l'achat mis en place en faveur des personnels en situation de handicap.

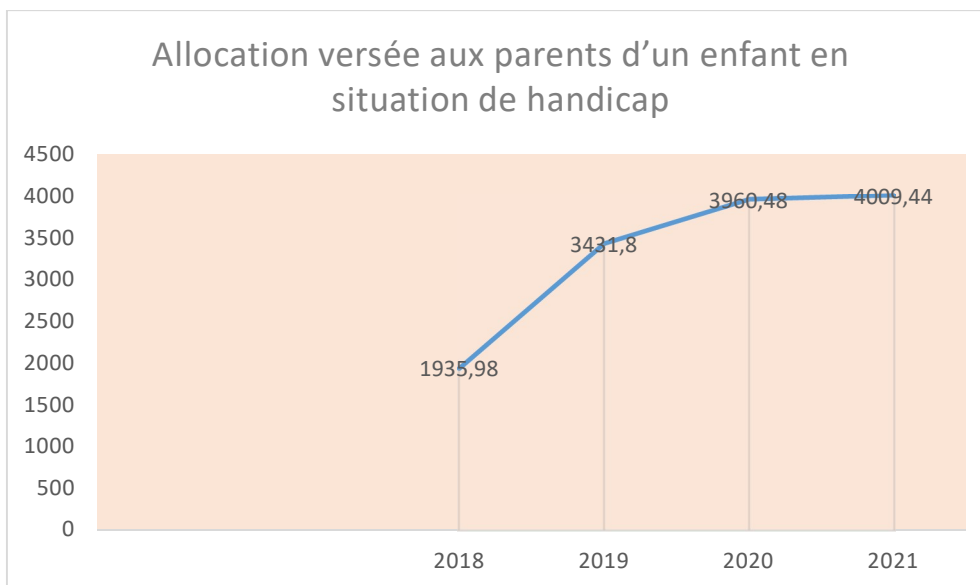
12 434 € consommés en 4 ans



Ces dépenses viennent en déduction de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ou sont financées par celui-ci.

Indicateur 4 : Les allocations versées aux personnels de l'INSA dont l'enfant est en situation de handicap

13 337 € versés en 4 ans pour deux agents



3.3. : Accessibilité du bâti

Travaux réalisés et prévus dans le cadre du programme de travaux « 16-21 »

Phase de travaux	Petites interventions STI	Sanitaires des bâtiments 10 et 11 (3 blocs)	Bâtiment 4, Ascenseur et sanitaires du bâtiment 2	Sanitaires des bâtiments 3, 5, 6, 7 et 9 Ascenseur du bâtiment 9	Aménagements extérieurs (ex : rampes d'accès, cheminements...)	Bâtiment 12
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant (HT)	49 610 €	35 219 €	270 492 €	176 081.00 €	344 500€	
Avancement	Fait à 100 %	Fait à 100 %	Fait à 100 %	Fait à 100 %	Fait à 100 %	Annulation des travaux prévus car réaffectation envisagée du bâtiment

- Indice d'accessibilité avant travaux pour l'ensemble du patrimoine : **49 %**
- Indice d'accessibilité actuelle : **100 %**
- Nombre d'obstacles relevés : **245**
- Coût réalisé des travaux : **875 902 € HT**

	€ HT	€ TDC
Montant dépensé à ce jour	875 902,00	1 401 443.20

*TDC = toutes dépenses confondues (maîtrise d'œuvre, CT, CSPS, ...)

3.4 : Commande publique :

Indicateur n°1 : nombre de marchés confiés à des Entreprises Adaptées (EA) à des Etablissement de Service Aide par le Travail (ESAT) ou à des structures équivalentes

Nombre de marchés	Objet du marché	Moyens juridiques : - marché réservé - clauses sociales	Titulaire	Montant	Commentaire
1	Prestations d'enlèvement et traitement des déchets papier	Marché réservé	La Feuille d'Erable, entreprise d'insertion	2 000 €/an, soit 8 000 € pour 4 ans	La Feuille d'Erable est une entreprise d'insertion, accueillant des personnes en situation d'exclusion. Toutefois, des emplois sont réservés à des personnes en situation d'handicap.

Indicateur n°2 : nombre de commandes passées auprès des EA ou ESAT

Nombre de commandes	Type d'achat	Prescripteurs	Prestataires	Montant
4	Prestations de restauration / traiteur	DRH et Service Communication	Le Lien Gourmand et l'ESAT Le Pommeret	2 300 €

Indicateur n°3 : Renforcer le recours aux ESAT et EA - nombre de prestataires référencés

Nombre de prestataires référencés	Type d'achats	Prestataires	Support
1	Prestations de traiteurs	Le Lien Gourmand	Le tableau « Où achetez quoi ? » recense les contrats en cours ou donne des recommandations pour les achats transversaux

IV. LES GRANDS AXES DU SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2022-2025

Le schéma directeur du handicap de l'INSA est construit autour des 6 axes suivants :

1. Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle
2. La politique Ressources Humaines
3. La cohérence et la lisibilité des formations et des recherches
4. L'accessibilité du cadre bâti
5. L'accessibilité numérique et la communication
6. La commande publique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

AXE 1 : CONSOLIDER LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL, DE LA REUSSITE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

• **Infos lycéens en situation de handicap**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
<p>Doc « Ingénieurs et handicap » à actualiser</p> <p>Diffuser la plaquette sur le site INSA Rennes + Groupe INSA + Salons</p> <p>Stand « Accueil ESH » lors de la JPO</p> <p>RDV avec les familles + ESH avec la référente handicap, avant les inscriptions</p>			

• **Admissions**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Participation à la Com° handicap pour l'admission en 1A/2A/3A : analyse des dossiers + avis	Réunions mensuelles entre Référents handicap du Gpe INSA (échange de pratiques + Admissions)	RH.GI	2022
Participation au pré-jury 1A	Diffuser une procédure claire auprès des lycéens en SH sur le dossier handicap /admissions	RH.GI/SAGI	2022
Diffusion de l'avis de la Com° handi auprès des départements (2A/3A)	Mise en place d'une procédure sur la diffusion de l'avis de la com° handi du GI auprès des départements pour les jurys de 3A - Comment on communique ?	RH.GI/SAGI	2022
Intranet du Groupe INSA : consultation du dossier « handicap » des candidats pour la commission handicap + préparer la rentrée			

- **Accompagnement des ESH et vie sur le campus**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Entretien de pré-rentrée avec les primo arrivants et leur famille (1A/2A/3A)	<u>Proposer</u> à chaque ESH avec des aménagements pédagogiques un tutorat par un enseignant ou étudiant	MHE	2022-23
Suivi individuel des ESH et accompagnement de la mise en place des aménagements	<u>Dossier étudiants :</u>	MHE/DSI	2022-23
Diffusion des aménagements pédagogiques + examens via le dossier étudiant – onglet « aménagements handicap » accessible par les départements, secrétariat, scolarité, RI.	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser la liste des aménagements • A créer pour les E-CDTI • Ouvrir les droits à la DREP (voir RGPD) 		
Réservation studio/ chambre avec frigo en raison du handicap sur justificatif	Améliorer les échanges d'informations entre les établissements de l'UniR + MDPH + Rennes métropole	MHE	2022
Mise en place d'indicateurs de suivi			

- **Formation/examen**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Réunions de sensibilisation au handicap avec l'ESH dans les départements concernés	Recruter et rémunérer les secrétaires d'examens	RH/MHE/Dpts	2022
Réunion bilan et de préparation pour l'entrée en département	Identifier un référent handicap/enseignants dans chaque département - lien entre la mission handicap et les équipes pédagogiques	MHE/Dpts	2022-23
Recrutement /mise en place/suivi admi : des preneurs en note + tutorats étudiants + tutorats enseignant + cours de soutien	Organiser une réunion avec les référents handicap après le jury d'affectation (2A) pour préparer la rentrée en amont – début juillet	MHE/Dpts	2022-23
Gestion des examens et TOEIC avec aménagement avec la scolarité et les départements			
Achat de matériel pédagogique pour compenser le handicap	Au niveau du GI – créer un module de formation (distanciel) sur l'accompagnement ESH pour les enseignants	GI/RH	2023-24

- **Départ à l'étranger - Stages**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Informé, accompagner les ESH qui ont un projet de départ à l'étranger.	Elaborer un questionnaire pour préparer l'accueil des ESH (mobilité entrante)	MHE en lien avec RI	2023
Prise en compte des aménagements des ESH dans le cadre leur semestre d'étude à l'étranger – identification + lien avec les missions handicap des universités + financements (DRI + M ^h handicap)	Transmettre un questionnaire à chaque ESH parti en semestre à l'étranger pour évaluer l'accueil + les aménagements	MHE en lien avec RI SRI	2023 2022
Dérogation du Quitus international pour les ESH qui ne peuvent partir en raison de leur situation de handicap	Mise en place de la nouvelle Charte Erasmus (Bourses ESH.)	MHE/DREP	2023
	Répertorier les entreprises qui ont mis en place des aménagements de poste en stage	MHE/DREP	2022
	Stage Dating – possibilité pour les ESH d'informer le recruteur de leur situation de handicap (via questionnaire)		

Indicateurs de suivi

- Nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis chaque année universitaire
- Nombre d'étudiants en situation de handicap par année/département
- Taux de réussite des ESH (année/diplôme)
- Nombre d'aménagements d'examens et types d'aménagements d'examens
- Nombre d'aménagements pédagogiques et types d'aménagements pédagogiques
- Coût de cet axe

AXE 2 : DEVELOPPER LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

- Le recrutement et l'insertion professionnelle**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
<p>Ouverture de recrutement réservé au titre du handicap par la voie contractuelle conduisant à la titularisation</p> <p>Prise de contact avec Cap emploi et envoi systématique des offres d'emploi</p>	<p>Mettre en place des accueils temporaires en stage, mise à disposition de travailleurs handicapés (ESAT, ERP)</p> <p>Nouveau recrutement réservé en 2023. Attention particulière aux candidatures adressées par Cap emploi sur les recrutements proposés</p> <p>Faciliter et accompagner le recrutement d'apprenti en situation de handicap</p>	DRH	2022/2023

- Le maintien dans l'emploi**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
<p>Reclassement :</p> <p>Transmission systématique des demandes de reclassement pour raisons de santé au comité médical et à la commission de réforme.</p> <p>Rdv systématique avec le DRH, médecin de prévention et correspondant handicap</p> <p>Accompagnement personnalisé avec notamment mise en place de formations et positionnement sur des postes pérennes</p>	<p>Examen des situations avec le conseiller en prévention /ergonome, correspondant handicap des personnels, DRH et médecin</p>	DRH / Conseiller de Prévention /SMUT	Au fil de l'eau

<p>Aménagement de poste :</p> <p>Suivi de chaque situation individuelle avec prestataires externes si besoin (adapt/cap emploi)</p> <p>Maintenir à minima un budget annuel consacré aux aménagements des postes de travail et l'adapter à la hausse en tenant compte des demandes</p>	<p>Examen des situations avec le conseiller en prévention /ergonome, correspondant handicap, et médecin</p>	<p>DRH / Conseiller de prévention /SMUT</p>	<p>Au fil de l'eau</p>
---	---	---	------------------------

- **La formation, la sensibilisation et la communication**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
<p>Formation:</p> <p>Formation handimanagement</p>	<p>Renouveler les actions de formation en variant les objets et en ciblant des publics (sur les thématiques prioritaires suivantes: l'accueil d'une personne en situation de handicap, l'accompagnement de l'apparition du handicap ou de l'inaptitude en cours de carrière)</p> <p>Formation au handicap psychique et cognitif auprès des personnels</p> <p>Formation au handicap auprès des managers</p>	<p>DRH</p>	<p>2022</p>
<p>Sensibilisation:</p> <p>Handisport au barbecue de rentrée avec l'AS</p> <p>Ateliers pendant la semaine du handicap : langue des signes</p> <p>Duoday</p>	<p>Duoday à étendre à l'ensemble des services/dpts et laboratoires</p> <p>Ateliers de sensibilisation à diversifier tout au long de l'année</p>	<p>DRH</p>	<p>2022</p>
<p>Communication:</p> <p>Page intranet RH / handicap au travail</p>	<p>Note sur le recensement des personnels en situation de handicap</p> <p>Rapport social unique: intégrer données sur nombre évolution des BOE/RQTH</p>		

- **La prévention et les conditions de travail**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
<p>Ouverture de recrutement réservé au titre du handicap par la voie contractuelle conduisant à la titularisation</p> <p>Détection en cours via le médecin du SMUT</p>	<p>Echanges de pratique entre conseillers de prévention UniR et CPGO</p> <p>Nouvelle fiche de suivi médical pour améliorer le repérage des situations et le suivi des mesures d'aménagement</p>	<p>Conseiller de prévention</p> <p>DRH/SMUT/ conseiller de prévention</p>	<p>2022</p>

Indicateurs de suivi

- Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'INSA Rennes
- Le nombre de recrutement réservé et d'accueils temporaires en faveur des personnels en situation de handicap.
- Le montant et le nombre d'allocations versées aux personnels de l'INSA dont l'enfant est en situation de handicap
- Le bilan des actions de formation et de sensibilisation

AXE 3 : AUGMENTER LA COHERENCE ET LA LISIBILITE DES FORMATIONS ET DES RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

- **La valorisation de l'engagement étudiant**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
	<p>Valoriser l'engagement étudiant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap</p> <p>Valoriser les actions des étudiants en faveur du handicap</p> <p>Valoriser l'engagement étudiant dans les projets de recherche sur le handicap</p>	Dir form	T3/T4 2022

- **La communication**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
	<p>Mise en avant des projets étudiants relatifs aux personnes en situation de Handicap</p> <p>Prise en compte de la gestion du handicap dans les parrainages de promotion</p>	<p>Dir form /Scom</p> <p>Dir form/Scom /DREP</p>	2022

- **La formation et la sensibilisation**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
	<p>Sensibilisation de tous les usagers aux différentes formes de handicap</p> <p>Proposer des sports adaptés ou accessibles dans les enseignements</p>	<p>Dir form/MH</p> <p>Dir form/MH</p>	2022

- **L'enseignement**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
	Mise à disposition de matériel pour les étudiants et pour les enseignants		2022
	Mettre en place une procédure pour les examens/cours à distance (PB de santé ou handicap)	Dir form /MH/ /Dpts	2022
	Décrire précisément aux enseignants les détails des actions pouvant faciliter l'apprentissage de l'étudiant en fonction de sa pathologie		

- **La Recherche**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
	Demande d'adaptation de la durée des thèses (1/3 temps)	Dir Rech/DRH	
	Communiquer sur la recherche et ses retombées pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap	Dir Rech Dir Rech	2022
	Travailler avec des labos de recherche sur le Handicap		

Indicateurs de suivi

- Adoption par les instances (CE après une présentation en Comité des départements, puis CA) des dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant avec une mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2022.
- Nombre d'étudiants impliqués dans une action/projet en lien avec le handicap
- Nombre de projets menés en groupe, dans le cadre de la formation, sur une thématique du handicap (Humanités ou Technique)
- Nombre de projets de recherche en lien avec la thématique du handicap

AXE 4 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE AU BATI POUR L'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Petites interventions STI	Aménagement salle 014 : Dans le cadre de dossier CPER, prévoir l'aménagement de la salle 014 de manière à accueillir les PMR lors des examens.		2024
Sanitaires des bâtiments 10 et 11 (3 blocs)		STI	
Bâtiment 4, Ascenseur et sanitaires du bâtiment 2	Liste des travaux pour PMR : Faire une liste des actions (travaux réalisés hors réglementation) aux bâtiments 14, 16 et 18.		Février 2022
Aménagements extérieurs (ex : rampes d'accès, cheminements...)	Paillasses du B3 : Supprimer les paillasses des amphithéâtres A, B et C.		Juillet 2023
	Renseignements de plans : Indiquer sur les plans les sanitaires accessibles, les ascenseurs et les accès extérieurs.		Février 2022
	Portes extérieures : Prévoir la mise en place de portes coulissantes à l'entrée des bâtiments.	STI- pôle santé	A définir
	Aménagement de chambres : Aménager une chambre contiguë aux chambres dédiées PMR	STI- pôle santé	A définir
	Boucles magnétiques : Faire un test des boucles existantes : bâtiments 1, 3, 4 et 7.	STI- pôle santé	A définir

Indicateurs de suivi

- Indice d'accessibilité avant travaux pour l'ensemble du patrimoine
- Indice d'accessibilité actuelle
- Nombre d'obstacles relevés
- Coût réalisé des travaux

AXE 5 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ET LA COMMUNICATION AUTOUR DU HANDICAP

• **L'accessibilité sur les outils numériques**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Refonte du site Internet de l'INSA Rennes respectant les normes internationales d'accessibilité garantissant un accès optimal pour les personnes souffrant de handicap (critères W3C)	Intégration des normes d'accessibilité nationales (RGAA), découlant des normes internationales, dans les projets de création de supports digitaux qui pourraient être mises en ligne (exemple : Intranet, ENT, appli, etc.)	DSI/SCOM/Prestataire	2023/2024
	Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique, identifier les applications qui seront renouvelées sur la période 2022-2025, afin d'y intégrer des critères RGAA quand cela est possible	DSI	2022/2023
	Systématiser l'intégration de critères RGAA dans les projets de renouvellements applicatifs	DSI	Suivant le calendrier des renouvellements applicatifs
	Adapter les postes de travail aux différents handicap quand cela est possible via la fourniture d'application d'accessibilités, et ainsi constituer un catalogue adapté dans l'offre de la DSI.	DSI/SAM	À la demande des usagers (étudiants et personnels)
	Sensibiliser les équipes de la DSI aux critères RGAA et aux outils numériques existants adaptés au handicap	DSI / DRH	2022/2023
	Sous-titrage des capsules vidéos à destination des réseaux sociaux Sous-titrage ponctuel de vidéos de promotion	Systématiser le sous-titrage sur tous les supports vidéo réalisés par l'INSA Rennes y compris les vidéos hébergées sur INSA Pod.	Scolarité/SCOM/DSI
Etudier la possibilité de mettre en place une génération automatique de sous titres pour les vidéos n'en intégrant pas.		Scolarité/SCOM/DS	2022

- **La visibilité et la sensibilisation du handicap à l'INSA Rennes**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Publication d'une plaquette Groupe INSA "Handicap"	Mise en ligne d'une page web dédiée aux étudiants en situation de handicap sur l'Intranet	SCOM/Pôle Santé	2022
Valorisation ponctuelle d'actions autour du handicap (projets de recherche, projets techniques réalisés par des étudiants, actions de sensibilisation)	Mise en place d'un plan de communication annuelle sur la thématique	SCOM/Pôle Santé	2021/2022

- **L'intégration du handicap au quotidien professionnel et aux services disponibles sur le campus**

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Consignes de tri en braille sur les collecteurs de tri sélectif répartis sur le campus	Embauche d'un apprenti en situation de handicap	SCOM/RH	2022/2023
Appel aux ESATS pour la mise en sac/fabrication de goodies ou encore pour des prestations de traiteur	Réalisation d'un plan du campus dédié au accès PMR	SCOM/STI	2022/2023

Indicateurs de suivi

- Nombre d'applicatifs internes DSI existantes/Nombre d'applicatifs internes DSI accessibles/An
- Nombre de demandes d'adaptation de postes de travail/Nombre d'outils adaptés aux différents handicaps mis en place/An
- Nombre de vidéos produites et publiées/Nombre de vidéos produites et publiées, sous-titrées/An
- Nombre d'actualités relayées sur les actions autour du handicap menées par des acteurs de l'INSA Rennes/An
- Recensement des actions autour du handicap menées par des acteurs de l'INSA Rennes/Recensement des actualités relayées sur ses actions/An
- Recensement des actions entreprises pour intégrer le handicap au quotidien professionnel et aux services disponibles sur le campus

AXE 6 : DEVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Actions existantes	Actions à mettre en place	Acteurs	Calendrier
Marché attribués à des ESAT et EA ou structures équivalentes	<p>Marchés réservés</p> <p>Conditions d'exécution dans les cahiers des charges</p> <p>- Contacter les facilitateurs de Rennes Métropole</p>	Service Achats Marchés et prescripteurs (=services, départements ou laboratoires)	2022
Achats sur bons de commande effectués auprès des ESAT et EA ou structures équivalentes	Communiquer afin de sensibiliser les acheteurs/prescripteurs Information sur les dispositions réglementaires et le tissu économique	Service Achats Marchés	2022/2023
Recours aux ESAT et EA ou structures équivalentes	Renforcer le recours aux ESAT et EA ou structures équivalentes en les référençant dans le tableau : « Où acheter quoi ? »	Service Achats Marché	2023
Connaissance du secteur économique des ESAT et EA ou structures équivalentes	Accroître notre connaissance du secteur économique des ESAT et EA ou structures équivalentes pour constituer un vivier potentiel de fournisseurs		2022/2023
Acquisition de produits et services à destinations des personnes en situation de handicap	Accroître notre connaissance : veille technologique des produits et services disponibles sur le marchés pour répondre aux besoins des étudiants et des personnels en situation de handicap	Service Achats Marché+ DRH+MESH	2022 /2023

Indicateurs de suivi

- Nombre de marchés attribués à des ESAT et EA
- Nombre d'heures réservé aux personnes en situation de handicap
- Nombre de commandes effectuées auprès des ESAT et EA
- Nombre d'ESAT et EA référencés
- Nombre d'ESAT et EA rencontrés

INSA Rennes

20 Avenue des Buttes de Coësmes
CS 70839

35708 Rennes Cedex 7

Tél. +33 (0) 2 23 23 82 00

Fax +33 (0) 2 23 23 83 96

www.insa-rennes.fr

INSA

Cti
Commission
des Titres d'Ingénieur

